

Réglementation amiante : mode d'emploi

Une réglementation ayant pour objectif la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires prévoit de nouvelles obligations pour les armateurs à partir du 1^{er} janvier 2019. Quelles sont les démarches à suivre ?

1/ Savoir si on est concerné ?

Sont ciblés par la réglementation, à partir du 1^{er} janvier 2019 :

- les armateurs de navires de pêche de moins de 12 mètres
- les navires de plaisance à usage personnel ayant à bord, au cours de l'année 2018, au moins une personne considérée parmi les « gens de mer ».
- Tous les navires pour lesquels l'armateur détenait déjà un dossier technique de recherche d'amiante conforme à l'article 6 du décret du 29 avril 1998

Pour tous les autres, la réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018



2/ Quelle démarche adopter ?

Si vous êtes concerné, vous devez faire appel à l'un de ces quatre organismes accrédités par le **COFRAC** (liste complète ci-dessous au 15 janvier 2019) :
http://www.cofrac.fr/fr/easysearch/resultats_advanced.php?list-85475964

- **ADX GROUPE**
62 bis rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE
Tél : 09 70 69 09 38
- **APAVE SA**
191, rue de Vaugirard 75015 PARIS
Tél : 01 45 66 99 44
- **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**
8, cours du Triangle 92800 PUTEAUX
Tél : 01 55 24 80 21
- **DEKRA Industrial**
PA Sud Orange
19 rue Stuart Mill - BP 308 87008 LIMOGES CEDEX
Tél : 05.55.58.44.45
- **FMDC DIAGNOSTICS**
20 avenue Christian Doppler
CS 70792
77704 MARNE LA VALLEE CEDEX 4
Tél : 01 60 04 33 33 | Site : www.fmdc-diagnostics.fr

Pour plus d'informations :

Service de santé des gens de mer :

Dunkerque :

ssgm-dunkerque.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr – 03.28.24.44.11

Boulogne :

ssgm-boulogne.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr – 03.21.30.87.08

Le Havre :

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr – 02.35.19.97.69

Inspection du travail de Boulogne-sur-mer

DIRECCTE des Hauts de France – Qaui Gambetta – 62321 BOULOGNE-SUR-MER

nordpdc-ut62.uc4@direccte.gouv.fr – 03.74.00.43.40

Centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-mer

csn-boulogne.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr – 03.61.31.33.10